

Compte-rendu du séminaire régional Euromed « Liberté d'expression et de création »

Istanbul, les 18 et 19 décembre 2009

Séance d'ouverture

❖ M. Abdelmaksoud Rachdi, Président de la Plate-forme Euromed

Ce séminaire, qui reçoit l'appui financier de la Présidence suédoise, permettra de concrétiser les recommandations du dernier Forum Civil organisé par la Plate-forme non gouvernementale Euromed à Marseille. Il sera suivi de l'Assemblée Générale qui sera l'occasion de faire le point sur nos actions présentes et à venir, et d'élaborer ensemble des lignes directrices pour le futur.

La société civile soulève d'importantes questions pour le développement de notre société. Ainsi, le thème choisi pour ce séminaire est celui de la liberté de création et d'association. L'expression est un espace opportun qui amène à la créativité tandis que la liberté est la condition sine qua non de la créativité. Choisir d'aborder cette question c'est donc contribuer à l'ouverture d'un dialogue et montrer que la société civile est prête à renforcer les discussions. Or, pour continuer à agir ainsi, la Plate-forme a besoin d'un appui européen transparent et responsable, non seulement pour l'organisation de séminaires mais aussi pour sa structure et son fonctionnement mêmes.

❖ Mme Hilal Baskal, Représentante de la Turquie

La politique du Forum Turc est basée sur la promotion de la paix dans la région, et le Processus de Barcelone ainsi que l'Union Pour la Méditerranée (UPM) sont des étapes vers cet objectif. Le renforcement de la coopération et les liens entre UE et partenaires méditerranéens sont donc importants. L'UPM est la seule plate-forme où il y a des réunions, des débats sur la paix, la sécurité, les droits de l'homme, les questions socio-économiques entre le Nord et le Sud. Le Sommet de Paris (2008) a été, de ce point de vue mais aussi humainement parlant, primordial. L'importance de la société civile est par ailleurs de plus en plus grande, les acteurs de cette société et les lobbies étant influents. Le rôle de la PFNGE est donc, dans ce contexte, fondamental.

La Turquie a connu un processus de réformes global pour le respect des droits de l'homme, et ce, afin d'aligner la convention européenne et la législation turque. La réforme de ces

droits est un processus continu et une priorité pour le pays. Notons qu'il y a par ailleurs plus de 100 000 ONG en Turquie, l'ensemble étant bien organisé et structuré. Le pays accorde ainsi une importance majeure aux ONG et encourage leurs contributions par un processus inclusif.

❖ **M. Per Calson, Représentant de la Présidence suédoise**

Le thème choisi est un droit humain fondamental qu'il faut promouvoir et protéger. Cela doit être à la base de nos sociétés. En ce sens, l'une des réalisations principales du Processus repose sur la Charte des droits fondamentaux. Rappelons que la Méditerranée est le berceau de la créativité humaine. Comme écrit dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, nous croyons en la tolérance, la liberté religieuse, la liberté de création et d'expression. Les restrictions appliquées ne doivent donc pas aller contre les textes. L'UE est déterminée à combattre la haine, les discriminations et la violence, et à faire respecter l'indépendance des médias et de la presse, essentielle à la liberté d'opinion et d'expression.

❖ **M. Thomas Mc Grath, Représentant de la Commission européenne**

[Mentionnons que la Commission européenne (CE) a financé à hauteur de 800 000€ séminaires et consortium de la Plate-forme non gouvernementale Euromed]

La Turquie a été choisie comme capitale culturelle 2010 : c'est donc une très bonne idée d'organiser un tel séminaire ici. C'est la 4^e fois que la CE participe aux séminaires de la Plate-forme et des félicitations se doivent d'être données notamment pour l'organisation du séminaire au Caire abordant la dimension socio-économique du Partenariat Euro-Méditerranéen (PEM).

Il est important de définir le rôle et les besoins de l'UPM, et d'affirmer la relation Euromed afin qu'elle devienne plus tangible et qu'elle ait plus d'effets sur les citoyens. Mêler la dimension humaine est primordiale, mais le succès de cette initiative repose entre les mains des citoyens. Les objectifs ont changé même si les parties prenantes sont les mêmes. La relation Euromed est à percevoir sous un autre jour. Depuis le Processus de Barcelone, une nouvelle vision s'est mise en place, et ce, au travers de l'UPM.

Le thème choisi n'est pas facile à traiter mais pertinent. Il s'agit ici d'ouvrir la boîte de Pandore. C'est donc un choix à la fois audacieux et courageux. Si la diversité culturelle, considérée comme acquise, n'est plus un objectif, il est donc temps de passer de la philosophie à la pratique. Or, renforcer les libertés est fondamental si l'on veut permettre à la société civile de vibrer et de rendre responsable les responsables devant les citoyens.

❖ **Mme Paqui Santonja, Représentante de l'Espagne**

Une équipe travaille actuellement sur la mise en place de la présidence de l'UE espagnole qui débutera d'ici 15 jours. L'Espagne est un grand défenseur de la coopération euro-méditerranéenne (naissance du Processus de Barcelone et organisation du 1^{er} Forum). Dans cet état d'esprit, la société civile espagnole est très impliquée dans la dynamique Euromed et se retrouve régulièrement pour aborder des questions concrètes, parfois difficiles à traiter au sein des gouvernements (Forum Civil de 1995 et de 2002, Encuentro de Malaga en 2005...). Au final, c'est donc un tandem à multi-niveaux qui s'opère, au sein duquel la

présidence espagnole travaille avec la présidence européenne et euro-méditerranéenne. Ses principales priorités sont la lutte contre la crise financière (renforcement des politiques sociales, révision de la stratégie de Lisbonne, mesures fiscales et financières), la promotion de la citoyenneté active (égalité des genres, observatoire contre la violence faite aux femmes, initiative populaire citoyenne), et l'UE comme acteur global (Méditerranée, Amérique du Nord et du Sud). Plusieurs sommets sont prévus dans ce cadre : UE/USA, UE/Amérique Latine, UE/Méditerranée/UPM (2^e sommet avancé pour la présidence espagnole mais qui reste à confirmer), UE/Russie... Concernant l'application du traité de Lisbonne, il y aura deux axes transversaux, à savoir l'égalité des chances et l'innovation.

❖ **M. Serge Telle, Représentant de la co-présidence de l'UPM et du gouvernement français**

L'évolution du Processus de Barcelone vers l'UPM a de nombreux défis à relever, notamment des défis démographiques¹. Il y a aujourd'hui 455 millions d'habitants dans la Méditerranée, et il y en aura 60 millions de plus d'ici 15 ans répartis comme suit : 5 millions au Nord et 55 millions au Sud. Cette surpopulation engendrera des problèmes considérables dans le domaine de l'accès à l'éducation, au travail et à la dignité humaine. Il faut donc anticiper sur ce défi démographique.

Outre celui-ci, il y a bien évidemment des défis économiques à relever, l'écart de richesse étant de 1 à 10 entre le Nord et le Sud de la région Euromed.

La question de l'eau est également une problématique que l'on doit surmonter ensemble. En Méditerranée, 60% de la population est pauvre en eau, contre 7% à une échelle mondiale.

Notons aussi la présence d'un défi énergétique, sachant qu'il faudra créer 230GW (soit 2 fois le parc électrique français) d'ici peu.

Dans la région, 1 ville sur 4 n'a pas de station d'épuration tandis que la moitié des eaux rejetées n'est pas traitée : il y a donc ici un défi environnemental qu'il faudra résoudre.

Enfin, ajoutons la présence d'un véritable défi démocratique où l'on s'interroge entre autres sur la liberté d'expression. Le maintien de la législation d'exception pose de gros problèmes, la Charte arabe des droits de l'homme étant dépassée par la législation nationale par exemple. Comment donc créer un partenariat autour de valeurs communes ? Cette question est en train d'être étudiée au sein de l'UPM. L'universalité est un principe et aucune frontière ne peut mettre fin à la reconnaissance des droits de l'homme. Aucune spécificité culturelle ne peut justifier les violations de ces droits. Dans ce cadre, l'UPM ne peut pas être un tribunal moral mais il peut fournir un cadre pour l'évolution politique et économique Nord/Sud. Or, la société civile importe dans ce cadre.

❖ **M. Michel Tubiana, Secrétaire général de la Plate-forme : Introduction du séminaire**

Nous sommes aujourd'hui victimes d'une censure climatique qui nous empêche d'accueillir certaines personnes, coincées en Europe pour cause de mauvais temps. C'est une première. La Plate-forme, réunie aujourd'hui, n'est pas un simple conglomérat d'associations et de réseaux mais elle se rassemble autour d'une charte commune. Nous adhérons aux mêmes

¹ Démographie : science exacte qui promet un accroissement de la population considérable

principes. Les droits de l'homme sont, à cet égard, uns et indivisibles, et la question des libertés sous-tend cette problématique. La liberté d'expression et de création est l'oxygène de la pensée et de l'échange entre nations, peuples, cultures et civilisations. Dans cet échange, nous sommes tous à part égale et nous nous devons de ne pas nous enfermer. Mais aucun échange n'est possible sans liberté d'expression et de création. La région Euroméditerranée a aujourd'hui besoin de paix et de reconnaissance envers les droits de tous. Elle a la capacité d'être libre, mais s'il n'y a pas de démocratie, la paix n'amènera qu'à la guerre. Les droits de l'homme ne supportent pas la théorie du climat. Des entraves, aussi petites soient-elles, sont toujours des entraves. En ce sens, l'universalité n'est pas négociable. Mais atteint-on cette universalité en plaquant une réalité sur une autre ? Non, nous avons besoin au contraire de l'ancrer dans les sociétés, de « l'inculturer », de partir de ce qu'il y a de commun dans chacune de nos sociétés. C'est ainsi que nous pourrions atteindre l'universalité, en respectant la diversité humaine. L'identité culturelle n'est pas un enfermement, mais une ouverture vers l'autre. C'est pourquoi elle nécessite une liberté de création et d'expression. Mais comment appliquer ces libertés là où nous sommes ? Certains débats en cours ne sont pas enclins à favoriser ce destin commun Nord/Sud de la Méditerranée. Or, il faut accepter que des personnes nées européennes aient une culture, une foi qui leur soit propre. Il n'est pas possible d'accepter que des minorités soient sanctionnées, poursuivies. Il faut se mettre d'accord sur ce que nous voulons, à savoir la capacité d'être libre et de pouvoir créer. Nous ne voulons pas faire à la place des gouvernements. Nous ne sommes que la société civile mais nous espérons peser de tout notre poids.

1^{ère} Séance - Liberté d'expression et d'opinion : contenu, régime et limites

❖ Mme Agnès Tricoire – France

Mme Tricoire est avocate à la cour et responsable de l'Observatoire de la liberté de création². Elle met ici l'accent sur le double titre du séminaire et sur le fait que, souvent, nous pensons que certaines libertés sont acquises. Or, on ne peut pas s'asseoir sur un acquis car rien ne l'est jamais. Ainsi, la France connaît aujourd'hui une remontée de sa censure artistique. Cela paraît étonnant mais c'est une vraie question d'actualité. La censure d'Etat au sens propre a reculé mais beaucoup d'associations, souvent d'extrême droite, voire composées de certains intégristes, demandent d'interdire une œuvre (livres, films, expositions...). Or, dans la Loi française, il y a des dispositions qui permettent de censurer une œuvre. Ces dispositions ont progressé et l'on voit de plus en plus d'outils de sanction pénale ou d'interdiction de nos jours. L'état d'alerte est ici justifié. En 2000 par exemple, une exposition sur l'enfance, se déroulant à Bordeaux, s'est vue interdire suite à la demande d'une association (la Mouette). Cette association prétendait qu'il s'agissait là d'images pédophiles. La question est : est-ce qu'une œuvre peut aborder un sujet tabou sans être victime de censure ? L'observatoire que je représente aujourd'hui, composé de gens d'univers différents (littérature, cinéma, art plastique, etc.), défend les auteurs en prenant la parole dans des débats publics, en évitant les censures et en intervenant dans des procédures judiciaires par le biais de la Ligue des Droits de l'Homme. La protection de l'enfance est une raison majeure de censure, mais toute œuvre doit-elle être visible par des

² <http://www.ldh-france.org/-Observatoire-de-la-liberte-de->

enfants ? Où met-on le curseur entre la liberté de tous et l'exception aux règles ? Dans cette question de création, le curseur est important. La question de représentation et de distance est amenée par l'auteur qui crée une œuvre. Acceptons-nous donc que quelqu'un juge pour nous ce que nous sommes capables de voir ou pas ? En 2003, l'Observatoire, dont le corps de métier est le principe du manifeste, a publié à cet égard, sur le site de la LDH, un manifeste signé par plusieurs personnalités et paru dans trois magazines³. L'observatoire rappelle ainsi que le personnage d'une œuvre fictive n'exprime pas forcément l'opinion de l'auteur. Cette confusion devrait être réglée depuis longtemps (cf. procès contre Flaubert, puis Baudelaire au XIXe siècle). C'est dans cet état d'esprit que l'observatoire, qui a une écoute dans l'espace public et un relais dans l'espace médiatique, peut faire contrepoids à une action liberticide.

Le critère de la fiction permet de garantir des libertés. Or, ce critère n'existe pas dans la loi française. Il n'y a aucune disposition spécifique. A ce stade, l'art.10 de la jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l'Homme est le seul outil européen, la seule exception. Comment donc justifier qu'une phrase dans une fiction ne soit pas la même chose qu'une phrase dans un discours argumentatif ? Selon les censures, telle œuvre dit telle vérité. Interrogeons-nous sur cette vérité. Le sens et la corrélation au réel d'une phrase sont différents. Il y a une distinction à faire entre sens et dénotation. La censure est paradoxale dans ce sens puisque la fiction n'annonce pas une vérité ; pourtant, l'on confronte cette vérité au réel.

Les œuvres sont une suspension volontaire de l'incrédulité. Selon Coleridge, l'on croit ce que nous dit l'œuvre. Mais si l'on s'arrête à ce postulat, on va dans le sens de la censure. Il faut renverser cette perspective vers une situation d'incrédulité. Le travail de l'auteur est compliqué car nous avons besoin de nous laisser embarquer tout en gardant à l'esprit qu'il s'agit d'une fiction. Une philosophe française a déclaré que, lorsque des adultes sont devant un film, ils sont comme des enfants devant les guignols. Ces propos sont des propos dangereux qui ont pour but d'incriminer le cinéma. Nous voyons donc qu'il y a bien des mouvements hostiles à l'art au sein de la société française, pour qui l'art contemporain par exemple n'est que provocation et recherche de la censure. Il y a un décalage total ici et une vraie question à souligner : comment une société peut-elle accepter l'art de son temps ?

❖ M. Abdelhamid Jmahri – Maroc

Journaliste, M. Jmahri aborde ici la situation de liberté d'expression au Maroc, encore plus sombre qu'en France.

Comment réfléchir à la liberté de façon humaine ? Il faut savoir qu'aujourd'hui, au Maroc, ceux qui choisissent de lutter, de survivre plutôt que de vivre, deviennent des esclaves, tout comme dans l'ancien temps en Grèce. Les luttes pour les libertés se font principalement dans le domaine de la création (art, littérature et philosophie) et de la presse. Lorsqu'on lutte pour la liberté, la création a une place centrale. Il s'agit là d'une lutte entre êtres humains dans une dimension universelle et spécifique contre des restrictions imposées au Maroc. L'interdiction d'enseigner la philosophie depuis les années 80 fait partie de ces restrictions. Pour le pays, cela donnerait lieu à la découverte d'un autre monde, à la réflexion et à l'interrogation, et n'est donc pas envisageable. Nous sommes face à des

³ <http://www.ldh-toulon.net/spip.php?article2654>

formes de réflexion, de contrôle de la société, basées sur une culture de mort. Dans ce contexte, les écrivains, pour ne citer qu'eux, souffrent d'une double vulnérabilité. Ceux qui portent l'idée d'une création souffrent de la colère d'une société conservatrice. Pour illustrer leur situation, prenons l'exemple des ventes enregistrées au pays. Si un livre est vendu à plus de 3000 exemplaires, c'est un véritable « best seller ». Même la presse ne se vend pas à plus d'un demi-million d'exemplaires à cause des diverses formes de restriction mises en place, ce qui a un impact à la fois sur la création et la liberté de presse. Le public de la modernité et de la liberté demeure ainsi limité.

Au Maroc, la division de la presse a gouverné le champ culturel jusqu'en 1995. Depuis, l'expression est plus vaste. Mais nous notons des changements et des tensions ces dernières années, quelques journalistes se voyant poursuivis. Certains y voient les prémices d'un retour au passé, à l'autoritarisme, une menace qui vient d'un lourd passé. Pourtant, les textes de l'UE établissant des liens avec le Maroc (1995) sont très explicites et font référence au développement de liens de coopération conditionnels de davantage de libertés, notamment de la presse.

Il y a également une division dans le champ culturel puisque des restrictions sont imposées à la pensée alors même que la lutte du rationalisme incluant tous les pays arabes (retour au soufisme) peut remporter la victoire de par les lois, l'enseignement et l'éducation. Or, l'éducation est en crise au Maroc, ce qui rend impossible toute évolution sans résorption préalable de ce problème.

Il y a ainsi au Maroc une lutte entre modernité et tradition (retour aux traditions, attachement au passé et au monde des morts), mais la société balance aussi entre démocratie et autoritarisme. Peut-être est-ce simplement une phase de transition entre passé et futur, mais il n'y a aucune garantie qui dit qu'on va dans le bon sens. Les fantômes du passé planent toujours et un sentiment d'étouffement persiste.

Le réel problème c'est le lien entre diversité et homogénéité (cf. discours d'Agadir en 2001 qui a reconnu la diversité). Cette problématique détermine de nombreuses politiques adoptées et restrictions.

Il existe malgré tout un mouvement fort de la société civile puisqu'on compte aujourd'hui plus de 1500 associations qui travaillent dans la création, la culture ou les droits de l'homme. L'expérience montre par ailleurs que l'opinion publique n'accepte pas l'autorité conservatrice, l'autorité de l'Etat.

❖ M. Bilgesu Sümer – Turquie

Etudiant et travaillant sur un doctorat en sciences politiques, M. Sümer aborde ci-dessous les recherches qu'il a entreprises dans les banlieues d'Istanbul sur les libertés d'expression et de création.

La théorie libérale énonce que la capacité des peuples est renforcée. Les résultats sont apparus au travers du temps. Elle s'accorde sur la division des pouvoirs dans l'optique d'un équilibre entre contrôle exécutif et libertés du législatif. En ce sens, la question de la liberté d'expression est entrée au XIXe siècle dans la constitution des Etats pour plus de cohésion. Après la deuxième guerre mondiale, l'on a abordé la démocratie et la citoyenneté en

référence aux citoyens et partis politiques. Or, la grande disparité existante entre riches et pauvres a amené une nouvelle crise au niveau de la représentativité et de la démocratie. Les limites de la politique locale en Turquie alors même que le pays affirme ce principe de démocratie sont ce qui attirera notre attention dans cette intervention.

La liberté et l'expression sont deux concepts qui m'ont poussé à demander une requête auprès de la mairie afin d'accéder à des informations précises (photocopies des procès verbaux des réunions des élus locaux et demande d'étude au sein même de la préfecture). Jusque là, personne ne demandait de photocopies et l'on émettait des doutes sur la capacité des citoyens à comprendre les PV rédigés. Or, la liberté d'expression rencontre quelques difficultés si l'expression ne peut avoir lieu. Cette expression doit être transmise au public et comprise. Cette situation montre la manière dont le contenu et les régimes sont réalisés.

La municipalité dont je me suis occupée comprend 14 membres issus de partis politiques différents. Lors des débats, chacun parle en son nom ou au nom de son parti, dans le cadre fixé par l'ordre du jour mais aussi en dehors de ce cadre. Après lecture des PV, j'ai noté que certaines déclarations ne figuraient pas dans les textes. En effet, aucune mention de l'opposition n'était mentionnée. Où se situe alors la liberté d'expression dans un ordre du jour du gouvernement local ? Les enregistrements sont faits selon leur volonté et ils travaillent en fonction de cette volonté politique. Les vérifications légales sont réfutées et refusées, ou prennent bien trop de temps pour être conséquents. La liberté d'expression peut exister au niveau local mais elle requiert l'acceptation du discours par le peuple. Or, ici, les discours sont mutilés par les municipalités. Il n'y a aucune volonté commune ni aucune possibilité d'aller à l'encontre d'une décision pour l'opposition. Le système municipal est le système d'un maire fort.

Afin de mieux comprendre la liberté d'expression sous un angle anthropologique cette fois, j'effectuerai prochainement des recherches dans les municipalités kurdes.

Débat avec la salle

- La problématique du concept a été mentionnée, à savoir d'un côté la liberté d'expression (droit civil et politique) et de l'autre la liberté de création (droit culturel). Divers autres sujets ont été abordés et semblent très importants dans ce contexte : indépendance, affiliation politique, éthique, respect des standards... La liberté d'expression est un droit fondamental, et sa violation entraîne d'autres (violation du droit de vie, de travail, de mouvement...). La liberté de création est également un sujet important car souvent marginalisé. On note dans ce cadre une régression dangereuse due à la législation et à l'imposition de restrictions. Enfin, la problématique de l'éthique se pose.
- La perception des enfants a été mentionnée. Dans ce contexte, notons qu'il y a par exemple de nombreuses critiques portées à l'égard de la musique rap. Il faut donc voir quand et pourquoi certaines œuvres artistiques ne sont pas vues comme telles. Le cadre social est à analyser dans ce discours.
- Les nouvelles technologies de l'information et de la communication n'ont pas été mentionnées, alors que de nombreux mouvements naissent. Il serait donc intéressant d'examiner ce domaine.

- Concernant l'art et la censure, l'exemple donné sur la pédophilie interroge car, sans la pédophilie, l'art n'aurait pu être réalisé. Il y a donc ici un discours argumentatif qui pose des questions. Notons par ailleurs que le nombre de lecteurs ou le statut de « best seller » donné à un livre n'est pas quelque chose de déterminant.

Commentaires des intervenants

Mme Agnès Tricoire : La question de l'éthique est une vraie question. Les œuvres sont là pour montrer les « dissensus » de la société et l'artiste doit donc pouvoir être un écho capable de montrer ce qui va mal. L'exemple donné sur la pédophilie (cf. censure du livre intitulé Rose Bonbon en France) est à comprendre dans le sens suivant : une œuvre ne fait pas l'apologie de ce que l'on présente. De plus, il y a à prendre en compte la démarche volontaire que l'on fait souvent pour accéder à une œuvre. Cette idée tourne autour d'un débat fondamental, et l'on note aujourd'hui un recul de l'espace critique dans les journaux, suite notamment à une vraie marchandisation des œuvres. Il y a une vraie réduction de l'espace gratuit de la pensée.

M. Abdelhamid Jmahri : Il est nécessaire de comprendre la problématique au Maroc. Etant donné qu'il y a un fort taux d'analphabétisme, il est important de connaître le nombre de lecteurs. L'écrit est une force majeure mais limitée. Par ailleurs, j'aimerais dire que, lorsque la pensée mythique atteint la pensée politique, cela devient dangereux.

M. Bilgesu Sümer : L'art du débat au Conseil ne permet pas d'expression d'opinion dissidente au sein des municipalités, ce qui n'entraîne ni consensus ni dissensus. Cela ne permet clairement pas la création d'un avis dissident.

Suite des questions

- En Egypte, le cinéma est de plus en plus censuré (cf. cinéma des associations de droit accusant certains d'anti-christianisme...). Avons-nous le droit d'exposer certains procédés ou entités à la critique, comme avec les gouvernements ou autres ? Il faut veiller, dans ce cadre, à l'exploitation politique des libertés de création et d'expression.
- L'accès à la culture est fondamental. En Italie, il y a un véritable problème avec Internet de nos jours puisqu'il y a une loi qui interdit la publication de sites dits violents (cf. site montrant l'agression de Berlusconi par exemple). Il y a également un problème d'autocensure de la part de la presse et des citoyens.
- Le Liban a participé à l'établissement de la Déclaration des Droits de l'Homme. Or, ceux qui ont participé à cette Déclaration devraient s'atteler à la résorption du conflit israélo-palestinien.
- Concernant la réduction d'espace de la pensée et l'interdiction de l'enseignement de la philosophie au Maroc, je voulais juste mentionner le fait que la même tendance apparaît en France, puisque dans certains lycées test, les professeurs de philosophie n'enseignent plus la philosophie, et sont « recyclés » comme documentalistes. Il semble, de par cette illustration, que nous nous dirigeons doucement vers la situation décrite dans 1984 de George Orwell. On veut nous empêcher de réfléchir, de pouvoir remettre en question la société actuelle ou ses gouvernements. D'ailleurs,

la proposition du gouvernement français de ne plus enseigner l'histoire dans certaines sections, scientifiques pour ne pas les nommer, fait actuellement débat et s'inscrit dans cette réflexion.

- Pourquoi la liberté d'expression ne devrait-elle pas influencer la cohésion sociale ? Le contexte normatif de la société a des répercussions négatives en termes d'autocensure. Les problèmes d'autocensure vont au-delà des régimes politiques.
- Un autre problème qui n'a pas été mentionné est celui du VIH. D'une certaine façon, le fait de consacrer une seule période dans l'année à un débat sur ce sujet permet aux gouvernements et autres de contrôler les grands médias. C'est une façon de museler les acteurs le reste de l'année.
- Il y a une séparation à faire entre un sens et son corollaire. Le sens, ici, c'est l'idée qui précède le contenu de l'œuvre en question, et non la réalité. Par ailleurs, j'aimerais mentionner la place des femmes dans ce débat. N'oublions pas par exemple que la Charte arabe des droits de l'homme a été dénoncée par des associations de femmes. Le discours médiatique sur les femmes est dangereux et il est important d'y revenir.

Commentaires et conclusion des intervenants

Mme Agnès Tricoire : Tout acte de création ne doit pas seulement servir des projets nobles mais doit pouvoir également choquer. L'autocensure, comme toute forme de normativité, est dangereuse.

M. Abdelhamid Jmahri : Il y a des limites dans ces espaces de création. Le mot « amour » suffit pour engendrer une révolution au Maroc.

M. Bilgesu Sümer : Il y a 4 femmes sur 45 dans le Conseil. La présence de ces femmes est uniquement le fruit du mémo du Premier ministre, annonçant la nécessité de compter au moins une femme et un jeune sur la totalité des Conseils.

2^e Séance - Liberté d'expression et d'opinion : concepts et réalités

❖ **Mme Agnès Tricoire – France**

Dans cette intervention, j'aborderai la question du blasphème dans une Europe élargie. Pour ce faire, partons d'une expérience française curieuse. Le délit de blasphème n'existe pas dans les lois françaises, mais ce principe de liberté a failli basculer récemment sur l'initiative des Evêques de France. M. Bernard Anthony (AGRIF), catholique intégriste et membre du Front National, a poursuivi beaucoup de films tels que Amen de Costa Gavras, perçu comme une insulte à l'ensemble des catholiques. Or, cette perception est l'une des interprétations possibles, et donner raison à une interprétation plus qu'à une autre c'est nier l'œuvre. Influencée par ces poursuites, l'association Croyances et libertés a décidé à son tour d'engager des procédures jusque là menées par des intégristes. Elle a dans ce cadre attaqué une image de marque parue dans des magazines de femmes et en public sous forme d'affiche. Ces affiches représentaient la Cène de Léonard de Vinci, sauf qu'à table il n'y avait que des femmes, le seul homme étant assis de dos, dénudé (probablement St Jean). Les évêques n'ont pas apprécié, expliquant que cette Cène ne représentait pas la vraie Cène et

ils ont gagné l'affaire. La Ligue des Droits de l'Homme (LDH) a alors décidé de plaider en urgence, mais elle a perdu et a dû verser de l'argent en dédommagement. L'arrêt de la Cour dit à ce sujet que l'on ne doit pas insulter les religions. C'est un fait quand on est face à des discriminations, mais par pour des représentations non conformes au dogme. Cet arrêt a mélangé les convictions religieuses des juges et le droit. La cour de cassation a au final mis de l'ordre dans cette affaire. Heureusement d'ailleurs, sinon la LDH aurait dû passer devant la Cour européenne des Droits de l'Homme qui est très répressive envers les libertés artistiques, notamment lorsque cela touche la religion. On a ainsi vu plusieurs condamnations pour blasphème, avec quelques exceptions tout de même. C'est le cas de l'organisation d'une exposition d'œuvres d'art jugée un peu trop « rock'n roll » par certains publics. Il s'agissait là d'œuvres réalisées par un artiste autrichien mêlant sexe, religion et politique. La Cour européenne a statué en déclarant qu'il s'agissait là d'un échange d'opinions et qu'il fallait accepter la satire, le commentaire social visant naturellement à provoquer et susciter l'agitation. Dans ce cas précis, la Cour a donc approuvé le consensus. Enfin, notons l'affaire Nedim Gürsel, célèbre écrivain turc poursuivi pour délit de blasphème pour son œuvre *Les filles d'Allah* et relaxé en première instance, avant l'appel de la Cour militaire. Les risques sont cependant bien plus graves dans certains pays, les artistes n'étant pas encore envoyés en prison en France. Mais il faut rester prudent vis-à-vis de l'interprétation de certains textes.

❖ Mme Ornella d'Agostino – Italie

Chorégraphe et danseuse, Mme d'Agostino est déçue du peu d'artistes présents dans la salle. Elle intervient ici sur la liberté de création artistique en Italie.

La liberté d'expression continue de la danseuse peut, selon moi, exister quand elle s'adresse en dehors de la vie interne, ce qui devient de plus en plus rare en Italie. L'Italie est devenue un trou noir, un pont perdu sur la carte de l'Euro-méditerranée, un symbole vide sans respect pour son peuple. Pier Paolo Pasolini représente, dans ce contexte, le symbole de la liberté d'expression au niveau politique puisqu'il a lutté contre la censure au prix de sa vie (cf. interview de Pasolini présentée lors de cette intervention). Il avait prédit que l'Italie souffrirait d'une acculturation qui détruirait le pays, et que les Italiens ne s'en apercevraient que trop tardivement, ne pouvant plus rien y changer.

La liberté de création voit une interaction entre l'art, la politique et l'économie. Or, en Italie, la logique sociale, économique et politique va dans une direction qui ne sert nullement le développement. Et les institutions italiennes ne reconnaissent pas les actions entreprises par des artistes pour sortir leur pays de l'immobilisme actuel. Le dialogue avec le secteur artistique est aujourd'hui bloqué. La censure n'est pas affichée, mais elle est là, sous la table, et bien présente. L'autocensure est également pratiquée, conséquence d'une humiliation que ressentent les artistes en Italie, ayant pour but de protéger les efforts accomplis jusque là par certains. Dans ce vide créé par l'Italie en matière d'art, la tentation est celle de regarder ailleurs, voire de partir pour d'autres horizons. Tout nous amène à plus de discrimination, et moins d'ouverture.

La mémoire du concept peut être provocatrice dans le pays. On peut être tué ou ressuscité au sein d'un dialogue interculturel, mais il y a peu d'espoir de survivre avec des projets nationaux, surtout quand les gens migrent du Sud au Nord, et que la stabilité est détruite.

❖ M. Lahcen Abachi – Algérie

Journaliste algérien pour le quotidien Le Soir, je m'efforcerai dans cette intervention de présenter quelques flashes d'informations sur l'expérience algérienne et la situation actuelle en matière de création intellectuelle et de liberté d'expression. Le chapitre IV de la Constitution algérienne est consacré à la protection de la liberté de création et d'expression. Partant de ces principes, les citoyens ont le droit de créer des partis politiques, des associations et des syndicats. Dans l'article 38 de cette Constitution, il est énoncé explicitement que la liberté de création intellectuelle, artistique et scientifique est garantie. L'article 41 stipule que la liberté de création, de réunion et d'association est garantie. Il insiste ici sur la liberté d'expression. Dans l'article 43, on découvre que l'Etat encourage la création d'associations. Ces principes sont-ils respectés en Algérie ? Les hommes politiques de l'opposition, les intellectuels et les journalistes estiment que les pouvoirs politiques ne tolèrent cette liberté que si elle ne les critique pas. Elle n'est donc acceptée que si elle sert l'intérêt du régime. L'autorisation de création de journaux est soumise à l'engagement de ne pas critiquer les pouvoirs. En réalité donc, l'Algérie n'échappe pas à la pratique répressive autour de la création intellectuelle de la liberté d'expression que mènent certains pays de la rive Sud de la Méditerranée. Ainsi, il y a quelques semaines, des policiers ont fait irruption dans des librairies pour saisir un livre émettant des critiques sur le Président de la République. Les autorités n'ont même pas pris le soin de mettre la forme en passant par la justice pour saisir cette œuvre comme ils le font habituellement.

En matière de presse, le monopole est détenu par l'Etat. En Algérie, la création de télévisions et de radios n'est pas explicitement interdite mais elle n'est pas autorisée non plus. Ainsi, quatre chaînes de télévision, les radios nationales ou régionales appartiennent à l'Etat. C'est donc le gouvernement qui les dirige et qui les utilise comme bon lui semble. C'est donc lui qui trace une ligne rédactionnelle et aucune autorité ne refuse l'utilisation de ces médias. Face à la demande de certains de créer télévisions et radios, le gouvernement invoque la situation sécuritaire et politique actuelle du pays pour réfuter cette demande. Paradoxalement, autant la création dans le domaine économique est libre, autant elle est fermée dans le secteur de la presse. Fort heureusement, la brève ouverture démocratique en 1989 a permis la création de journaux indépendants écrits en arabe et en français. Malheureusement leur impact sur la société reste relativement limité, moins de 2 millions d'exemplaires concernant 60 titres étant édités quotidiennement. Ces journaux font face à des problèmes politiques, sécuritaires, économiques et sociaux. Ils sont nés dans un climat de violence. L'ouverture de 1989 s'est faite dans la précipitation mais surtout sur la pression de la rue. Les islamistes radicaux ont compris que le régime était en situation de faiblesse et ont récupéré le mouvement de la rue avant de l'utiliser contre le pouvoir. Dans cette confrontation, les journalistes se sont trouvés neutres. Les chefs de cette mouvance armée ont lancé une fatwa contre les journalistes, particulièrement les francophones qu'ils considéraient comme des impies. Plus de 70 confrères ont été froidement exécutés, certains devant leurs enfants. A l'heure actuelle les journaux et les journalistes qui donnent une information réelle et qui critique le pouvoir dans toute sa composante sont soumis à rude épreuve. Ils font face à trois problèmes :

- L'asphyxie financière : monopole retenu par une agence gouvernementale / menace de redressement fiscal contre les journaux récalcitrants.

- Le harcèlement judiciaire : la diffamation étant considérée comme un délit, plusieurs journalistes ont été condamnés à des peines de prison. Certains accumulent plus de 20 condamnations parfois.
- Des clivages internes neutralisent toute tentative d'organiser la corporation dans le but de défendre la liberté d'expression et les droits de cette corporation: clivage de la langue entre les arabophones et les francophones / journaux proclamés comme étant pro-gouvernementaux ou autonomes.

Les journalistes indépendants pratiquent-ils l'autocensure ? Pour leur sécurité physique, oui. Le fait religieux leur impose-t-il des limites à ne pas dépasser ? Oui.

Ainsi, la presse indépendante algérienne est en situation de résistance pour préserver de rares espaces de liberté.

Débat avec la salle

Un représentant de l'organisation marocaine des droits de l'homme réagit par rapport au lien entre création et expression. Parfois, au sein des dictatures, des chefs d'œuvre ont pu naître. La création n'obéit pas toujours à des principes normaux. Selon certains, la censure serait même à la base de certains chefs d'œuvre.

- Souvent, seul le langage juridique est utilisé pour traiter des droits de l'homme. Ici, les bonnes questions sont posées. Quand on parle de laïcité, on s'inspire de la laïcité française, à l'origine créée sans lien avec la religion. Mais le projet d'établir un Etat laïc au Sud se trouve paralysé du fait de la réaction occidentale qui justifie l'extrémisme dans ces pays. Il suffit de voir le problème posé par les minarets en Suisse pour comprendre quelle position l'Occident prend. Par ailleurs, comment penser à la liberté d'expression quand des élections qui se déroulent au Liban sont tues ailleurs?
- Les gouvernements ne protègent pas la religion mais ils cherchent à se protéger eux-mêmes.
- Au Nord comme au Sud, la liberté d'expression est en danger même si ce n'est pas à un même niveau. Il faut donc être vigilant. Si cela continue, on trouvera tous ceux qui expriment des opinions privés de libertés. Au Maroc, on trouve trois projets en compétition : le projet mythique des conservateurs qui occupe une grande place dans la société, celui de l'Etat qui est soutenu par certains partis et médias officiels répandus, puis celui du modernisme qui croit en la liberté, qui s'est sacrifié pour la marche de la liberté, mais qui reste très disparate.
- La mondialisation amène vers une limitation des libertés. A côté de cela, les pays du Sud qui sont sous une dictature politique sont des pays où la liberté de création n'a pu émerger de par le manque de liberté d'expression. Il faut un minimum de liberté politique pour pouvoir créer. Or, le manque de liberté d'expression est de plus en plus total. L'Algérie comme la Tunisie ont fermé la vis au peu de journaux d'opposition qui existent. La création comme l'expression sont prises entre deux réalités: les normes étatiques antidémocratiques et la société même. Or, nous

intériorisons l'autocensure à cause du discours islamique et des compromis faits à cet égard.

- Les valeurs de liberté sont enseignées alors même que les politiques répriment ces libertés, ce qui donne lieu à de l'extrémisme.
- D'un côté, nous avons le pouvoir qui s'exprime contre l'opposition, mais qu'avons-nous de l'autre ? Nous avons de grandes possibilités d'expression en Europe mais nous avons besoin de respecter certaines pensées de culture différente. Si nous ne sommes pas capables de donner à tout citoyen le moyen de comprendre ce qu'est la création artistique, alors nous ne pouvons la mettre au service des libertés.

Commentaires des intervenants

Mme Agnès Tricoire : Je voudrais revenir sur l'idée qu'une dictature engendre plus d'œuvres. Si c'était le cas, il n'y aurait pas d'œuvres françaises. Cela ne veut pas dire que l'on ne crée pas malgré tout, mais il s'agit là d'une idée romantique noire. Cette idée est d'ailleurs utilisée par ceux qui pensent qu'il y a trop de libertés en France et qui dénoncent les artistes comme étant subversifs, voire malades mentaux. Notre liberté, qui n'est pas totale, n'est pas si ancienne, rappelons-le (cf. Séparation Etat/Eglise). Or, c'est là que la société civile a un rôle déterminant à jouer.

M. Lahcen Abachi : Le potentiel de la liberté d'expression existe en Algérie. C'est dans la nature de l'Algérie de refuser la domination et la répression. Nous avons un esprit instinctif de résistant. Mais l'islamisme a dangereusement déséquilibré la société. Aujourd'hui, cet islamisme recule et les jeunes veulent vivre, s'épanouir. Ils ne sont pas sujets au dogme (cf. manifestation récente de jeunes où 90% d'entre eux ont entonné un slogan patriotique). Il faut continuer à résister, même si cela requiert d'aller en prison.

Suite des questions

- La situation en Algérie est similaire à la plupart des régimes arabes qui, en apparence, portent la République, mais qui sont en fait des régimes répressifs. Au Liban, nous avons des libertés de presse académiques. Les libertés académiques revêtent une grande importance car l'université est la base de la renaissance en Europe. Par ailleurs, ceux qui disent que l'absence d'une solution juste en Palestine entraîne une crise continuelle aggravent la situation et empêchent tout dialogue des civilisations.
- La satire de la religion est différente pour l'Islam. L'orthodoxie musulmane s'est opposée à toute sorte de critique. Seules quelques critiques modérées provenant d'Europe influencent le Sud. En Tunisie pourtant, un Etat non démocratique, il est possible de se procurer un livre critique du prophète ou un discours féministe religieux. La droite encourage la critique musulmane afin de lutter contre les minorités musulmanes.
- Il y a des diplomates présents ici et dont les pays n'ont pas voté le rapport Goldstone. La question palestinienne ne doit pas être résolue seulement pour mettre fin à l'islamisme mais simplement parce qu'elle doit être résolue, la population palestinienne ayant, comme tout autre peuple, droit à la vie. Or, elle se voit depuis

longtemps confisquée de ce droit (cf. blocus de Gaza qui va à l'encontre de la liberté d'expression et de création, mais à l'encontre de la liberté de vie aussi).

- La liberté d'expression et le droit fondamental ne peuvent pas aller l'un sans l'autre. La vague fondamentaliste présente actuellement dans toute religion est nouvelle au Nord. La Plate-forme non gouvernementale Euromed est un espace entre qui doit trouver un soutien jusque là très faible. Nous avons besoin de l'enrichir. Il y a de nouvelles formes d'expression (Internet et autres) qui nécessitent un cours de résistance : comment empêcher les gouvernements d'entrer dans nos ordinateurs ? Par ailleurs, il faut arrêter de démoniser la globalisation. Il est vrai qu'elle a apporté beaucoup de conséquences négatives, mais avant celle-ci il n'y avait aucune possibilité de communication. Il faut donc regarder le positif et travailler à son amélioration.
- Toute œuvre de création doit être en lien direct avec la vie et le bien des gens. Toute liberté d'expression requiert un espace de création. Or, il y a un désaccord entre les forces qui influencent le monde et les peuples pauvres opprimés. La société civile doit fournir plus d'efforts.
- Les changements qui se sont produits font que l'on voit différemment la démocratie. Par exemple, ce n'est pas parce que les gens votent que l'on est dans une démocratie (Cf. Irak). Alors comment faire face à ça ?
- Les concepts étudiés sont très relatifs et il s'agit de réalités. La problématique est réelle dans le système éducatif (cf. Maroc) et il y a un vrai problème de liberté de création et d'expression.

Commentaires des intervenants

Mme Agnès Tricoire : La question d'Internet mériterait un séminaire à elle toute seule. On ne peut pas dire quel contenu d'œuvre est souhaitable et nous devons appliquer le principe de l'art pour l'art, à savoir le principe de l'autonomie de l'œuvre. Comment répondre aux islamistes si on ne part pas du principe de liberté ?

Dans les galeries d'art contemporain, beaucoup d'artistes viennent du pourtour méditerranéen. C'est important car ce n'était pas le cas il y a dix ans. Mais cela pose de vrais problèmes de censure (à New York par exemple, pour la protection des animaux). De plus, il y a un décalage entre la perception de l'opinion publique d'œuvres dites subversives provenant du Nord, et celles mieux accueillies originaires du Sud.

Mme Ornella d'Agostino : Le problème c'est la capacité de lecture de l'œuvre, d'où le problème de l'éducation. L'alphabétisation culturelle est éloignée de la capacité culturelle de comprendre l'art. L'acculturation a détruit quelque chose et on risque de perdre du terrain dans les pays économiquement développés. Le problème de l'art c'est le manque d'expérience directe dans le processus créatif. On ne s'aide pas si on se livre à une hiérarchie. Il est important de connaître ce que chacun vit et nous avons tout intérêt à développer une capacité d'écoute envers l'autre sans porter de jugement.

M. Lahcen Abachi : Aucune organisation du Nord n'a protesté contre la saisie illégale de livres chez un écrivain. Des hommes d'Etat ont violé la souveraineté de l'Etat pour dire

« cette loi ne me convient pas. Je n'en veux pas ». Ce qui est d'autant plus dangereux c'est que l'Occident ferme les yeux. Que peut faire une poignée de démocrates contre tout cela ? Nos dirigeants sont plus dangereux que les islamistes.

Suite des questions

- Il y a un problème de conception entre le Nord et le Sud, et une scission entre la civilisation Nord/Sud qui diffère de la relation relative au développement entre les deux rives. La question du droit dont nous débattons renferme des difficultés mais notre priorité devrait être l'élaboration d'un programme de développement. Cela doit être une priorité de la Plate-forme Euromed et faire l'objet de programmes adressés aux élèves et à la société civile. Cela doit faire partie des appels d'offres visant à établir des dialogues et combler le fossé Nord/Sud.
- Il y a un véritable danger pour la liberté d'expression dans la zone Euromed et dans toutes les tribunes internationales. Le Conseil des Droits de l'Homme est chargé d'enquêter sur les discriminations raciales et religieuses ainsi que sur la liberté d'expression. L'UE est la seule qui peut lutter contre l'incorporation de la diffamation religieuse dans les droits de l'homme soutenue par les pays de l'Islam et les pays non alignés. La dimension universelle est importante et il nous faut appuyer les rapporteurs spéciaux de ce Conseil.
- Une loi visant à punir les propriétaires de satellites contenant des chaînes qui déplaisent est en train d'être votée aux USA. Avons-nous une position sur ce sujet ? Nous ne pouvons rester indifférent.
- Mise à part la pression économique exercée sur les journalistes, il est important de mentionner également la pression exercée sur les artistes, notamment au Nord où ils n'ont pas de statut. Les œuvres ne doivent pas s'inscrire dans un contexte social nous dit-on. Pourtant, l'art devrait être considéré comme un moyen de sensibilisation et d'éducation permanente, bien présent dans un contexte social donc. C'est un outil de réflexion important.

Commentaires et conclusion des intervenants

Mme Agnès Tricoire : D'accord pour un art engagé mais il n'est pas possible d'assigner une feuille de route aux artistes.

Mme Ornella d'Agostino : La question de divulguer le langage artistique est importante. Parfois, les arts sont très engagés mais durs à décoder sans une alphabétisation artistique. Nous devons créer des occasions d'échange et d'expérience cruciales.

3^e Séance - Liberté d'expression et d'opinion : échanges entre les sociétés

❖ **Mme Inês Velho Espirito Santo – Portugal**

Mme Espirito Santo travaille pour un centre de recherches d'art et de communication basé à Algarve, notamment sur le lien entre cinéma et sciences sociales.

Dans les années 60/70, il y avait officiellement 700 000 Portugais en France. Ces Portugais ont été victimes d'une double peine, à savoir un départ forcé dû au régime portugais et la précarité des conditions de voyage et d'accueil dans les bidonvilles. Ces départs sont appelés les « salto », signifiant « saut vers l'inconnu » en portugais. Il s'agissait en fait d'une traversée clandestine qui a été très peu discutée publiquement. Aucune action politique concrète n'a été entreprise pour résoudre ce drame. En 1967, un film sur la fiction vient contraster avec ces politiques en présentant « l'aventure des portugais ». Mais le déplacement dramatique continue jusqu'en 1974 malgré tout. Le saut de ces Portugais est souvent définitif. Ainsi, en 1999, on compte 600 000 Portugais en France (population immigrée parmi les plus nombreuses en France, avec les Algériens). Comment ce déplacement a-t-il eu une influence sur leur vie ? Après 50 ans de présence, l'image des Portugais n'est pas celle des bidonvilles mais plutôt d'une population bien « intégrée ». Beaucoup de ceux qui sont passés par l'épreuve du salto ne souhaitent pas en parler. Le phénomène est donc invisible dans l'espace public car les histoires ne sont pas relatées.

En 1986, les Portugais ont changé de statut. D'immigrés, ils sont passés à citoyens. Un film tourné principalement dans le réseau associatif a abordé le sujet en décrivant les aspects sociaux de ce salto. Or, nous avons vraiment besoin de permettre l'échange et le développement en mettant la lumière sur ce phénomène. Les cinéastes ont fait leur part, le cinéma étant le meilleur moyen de montrer ce scandale et de vider l'abcès.

❖ M. Lotfi Hidouri – Tunisie

M. Hidouri représente le Conseil National des libertés en Tunisie. Il aborde ici la place d'Internet dans une société fermée, la Tunisie. Le pays a vu se multiplier le nombre d'utilisateurs ces derniers temps, avec par exemple un million de comptes Facebook. La Tunisie dispose de moyens techniques, surtout accessibles à la classe moyenne, composant 80% de la population. Ceci facilite l'échange et la production d'informations. En novembre 2005, le Sommet mondial de la société de l'information s'est tenu à Tunis, et de grands incidents de répression ont eu lieu (interdiction de manifestations, attaques de journalistes...). Le système tunisien n'a pas assuré la garantie du bien-être des gens, et des grèves de la faim ont été organisées par des militants.

L'agence nationale de l'Internet est une entité qui contrôle Internet et dispose d'une autorité supérieure aux agences téléphoniques ou autres entreprises. Elle permet aux Tunisiens de surfer sur certaines pages du Net et pas sur d'autres. De nouveaux moyens sont également mis en œuvre afin d'empêcher la population d'utiliser des modes de communication vocaux (Google talk...). Les web cafés doivent d'ailleurs respecter des règles très strictes (interdiction de visiter certains sites par exemple). Les clients doivent présenter leur carte d'identité et remplir des demandes de renseignement personnelles pour l'Agence nationale. Une fois le formulaire rempli, un code est donné, ce qui fait que chacun est comme nu face à cette Agence. L'impact commercial sur ces cafés est donc négatif et certains tentent d'éviter ces méthodes. Mais elles leur sont imposées. Un certain discours officiel est tenu sur cette guerre technique et l'interdiction sur Facebook a été levée pendant un mois. Par contre, You Tube et Daily Motion sont bel et bien interdits. Le Président de la République a lancé, dans ce cadre, un appel à la protection. Il s'agit là d'un discours bien étudié qui trouve un écho auprès des gouvernements occidentaux, au nom de la guerre contre le terrorisme. Toujours dans la même lignée, les sites incitant à la haine sont interdits

(on entend ici les sites du REMDH, du Réseau national d'échanges d'associations, ainsi que journaux d'opposition, pages web des militants...). Lors d'une dernière réunion avec le Secrétaire au pouvoir, la victoire de cette lutte face aux opposants a été déclarée importante. Il s'agissait là d'un discours de patriotisme, en faveur d'un mouvement national fort contre Internet. La trahison est entre autres mentionnée dans ce contexte. Du coup, la sphère publique voit une absence totale de communication. Les journalistes et militants des droits de l'homme ne peuvent pas parler dans cette sphère, et les jeunes ont peur de produire ou d'accéder à certaines informations, des répercussions légales pouvant leur être imputés. L'individu est ainsi isolé de ses droits.

❖ Mme Ghislaine Glasson Deschaumes – France

Directrice de la revue *Transeuropéennes*, Mme Glasson Deschaumes aborde ici la dimension de la recherche, avant de traiter de la question de la servitude et de l'émancipation.

La grande figure de la narration autorisée d'un régime, d'une nation, est celle d'un Guide (Président, Patriarche, homme) au sommet d'un fonctionnement vertical. Ce guide surveille d'en haut, comme le fait Poutine face à la Tchétchénie, et les moutons doivent suivre le berger, les jeunes et les femmes étant alors exclus. Pour la population, nous sommes face à une loyauté obligée devant un discours de fiction nationale. Les personnes sorties de cette communauté nationale sont considérées comme des extrémistes. L'affaire Salman Rushdie évoque à ce sujet le paradigme de ce qu'est une œuvre de création et la demande de conformité face à l'idée de ce qu'est une communauté. Mentionnons également la scène tragi-comique faite autour de la lauréate du prix Goncourt, Marie Ndyaye, rappelée à l'ordre par un élu local français car, selon ce dernier, elle aurait une dette envers la communauté, un devoir de réserve (suite à ces commentaires, la lauréate a d'ailleurs choisi de quitter la France pour la Suisse). Ainsi, ceux qui ne sont pas nos amis sont nos ennemis et s'exposent à être sortis de la communauté, poursuivis, interrogés, voire à faire de la prison. Comment, dans ce cadre, penser les conditions d'une émancipation ? Il y a une vraie nécessité de dégagement qui incombe à chaque individu. Si l'un est touché, l'autre est affecté. Comment se relier pour se dégager de l'asservissement ? Par la solidarité, l'exercice de la pensée critique coûte que coûte, l'esprit de ruse (capacité de sortir de l'autoréférence), l'ouverture des récits, archives et imaginaires (mise en mouvement comme résistance). Nous avons besoin de faire entendre la voix de l'autre à l'intérieur de soi et celle d'un autre que soi.

La recherche est importante car c'est l'un des paradigmes de l'émancipation. Nous avons besoin de faire l'inventaire des mémoires et de s'affranchir par la reconnaissance du sens de l'altérité. Il est important de traduire cette recherche par une méthode d'affranchissement vis-à-vis d'un discours de l'homogénéité, d'une identité fermée. La traduction est une rencontre avec l'altérité, c'est ouvrir un sens polémique dans la société, ouvrir les consciences et libérer l'autre. C'est rendre l'autre visible et le protéger, d'où la censure que les traductions entraînent. Les dictatures traduites ne le sont peu ou pas. Il serait d'ailleurs intéressant de voir ce qui est véritablement traduit et ce qui ne l'est pas. Nous sommes toujours dans une logique de censure dure, et dans ce cadre, la traduction est la méthode participant des logiques d'émancipation des sociétés mêmes.

Débat avec la salle

- Un représentant du mouvement culturel d'Antelias a pointé la question du souvenir et de l'oubli. Que faut-il oublier, se souvenir ? L'être humain ne peut pas se débarrasser de son passé. L'émancipation du passé se fait à travers un dépassement, et non un effacement de celui-ci. Il faut pardonner et non oublier. Il faut reconsidérer l'avenir. Concernant Internet, le Secrétaire Général de l'ONU avait présenté il y a cinq ou six ans certaines statistiques qui montraient un retard relatif dans l'utilisation d'Internet. Mais il semble, d'après ce qu'il a été dit, que ces données étaient illusoires. Enfin, au sujet de la société patriarcale, notons que l'Europe est face à un Etat tout fait. A la fin du XIXe siècle, Ferdinand Thöni faisait la distinction entre une communauté qui n'a pas atteint son Etat au sens moderne et une société patriarcale. Chez nous, il s'agit d'une société patriarcale (un individu n'existe pas en Egypte, il fait partie d'une famille, d'où la facilité de camouflage du taux de chômage par exemple).

Commentaires des intervenants

Mme Inês Velho Espirito Santo: Il faut créer un espace de parole pour se libérer du passé.

M. Lotfi Hidouri: Nous sommes devant des réalités déformées.

Mme Ghislaine Glasson Deschaumes : Le régime patriarcal est partout et a des retours virulents (Italie, France, USA de Bush). La conscience de la différence est établie, d'où la double question de l'émancipation. Il y a une imbrication qui se produit car les sociétés européennes se sont construites en gardant un peu de patriarcal.

Suite des questions

- Le directeur d'une ONG palestinienne observe que sans un Etat de droit, il y a des violations. Alors qu'en est-il avec un Etat de droit ? Sommes-nous face à un terrorisme organisé contre la liberté d'expression en Israël ? Tous les moyens de communication sont contrôlés et des milliers de jeunes ont été poursuivis à cause des renseignements israéliens considérés comme légaux. Ceci est source de conflit et de bataille, il faut donc élargir nos efforts. Nous avons besoin de l'obligation d'expression, en raison de la solidarité que nous ne trouvons pas dans nos sociétés. Il y a violation au niveau international et c'est un luxe de demander une solution à la société civile alors même qu'elle est, elle aussi, une victime.
- Agnès Tricoire ajoute que si l'on prend en compte toutes les séries TV traditionnelles présentes dans tous les pays, l'on s'aperçoit qu'il y a uniformisation et que les USA utilisent ce média comme moyen de domination culturelle.
- Le représentant d'une association tunisienne contre le Sida confirme l'image présentée par M. Hidouri et mentionne le combat d'un grand militant arrêté puis tué dans ce même contexte. Concernant le Sommet organisé à Tunis sur la société de l'information et mentionné précédemment, rappelons que Kofi Annan l'a offert à la Tunisie. Il n'y a eu aucun progrès par la suite mais une grande complicité s'est mise en place depuis, notamment avec l'instrumentalisation de la Tunisie. Ce sont de

grandes familles qui se partagent le marché des fournisseurs d'accès aujourd'hui et elles aussi exercent un contrôle certain.

Commentaires des intervenants

M. Lotfi Hidouri: L'Etat de droit se doit de protéger les individus mais son absence fait que les entreprises peuvent jouir d'une impunité, convaincues que la justice ne fera rien à leur encontre, et elles ont raison. Il n'y a pas d'Etat de droit, et il ne s'agit pas d'un Etat de droit.

Mme Ghislaine Glasson Deschaumes : La traduction est bien évidemment double. Toute activité humaine est double. Mais l'impérialisme culturel américain est un problème de pensée, de référence, de production de l'imaginaire, qui a des effets d'asservissement. Il ne s'agit pas seulement d'un problème de langue. Mais la multiplication des espaces de traduction est fondamentale.

Suite des questions

- La Biennale est née il y a 25 ans à Barcelone et travaille sur les jeunes et la création artistique. Pour eux, la création est hétérodoxe et les créateurs sont comme la force vitale de la société, porte-parole de problèmes importants. La liberté de création est liée à l'engagement pour la société à travers l'échange, la mobilité des personnes, des œuvres, des idées... Que pensons-nous de la relation entre création artistique et société ? Notez que, sur ce travail entre création et société, nous organisons une manifestation à Casablanca en 2011, nous pourrions travailler en collaboration avec la Plate-forme Euromed si elle souhaite.
- Une représentante d'une Université libanaise et d'une association démocratique pour les femmes a tenu à dire que Mme Glasson Deschaumes a mis le doigt sur une plaie, celle de la société patriarcale, qui, en lien avec le social, le religieux et les médias, refuse toute ouverture sur l'autre. Il y a une conspiration entre les autorités politiques et les forces obscurantistes de la région. Nous avons besoin de critiquer l'extrémisme existant à travers la philosophie, l'art et l'éducation. Nous avons besoin d'un dialogue entre nous et des forces qui pourraient nous soutenir, même des forces réformistes.
- Pierre Barge (AEDH) a choisi d'intervenir sur la question de la migration en Europe. Il a mis l'accent sur le fait que la politique migratoire est productrice de souffrance. Concernant Internet, il y a débat. Sur le site de l'AEDH, il est clairement dit que l'accès à Internet est un droit fondamental⁴. Pourtant certains discours officiels, émanant notamment de la Commission européenne, utilisent la lutte contre le terrorisme pour arriver à limiter le contenu mis en ligne. Enfin, notons que les traductions sont importantes car nous finissons par avoir une uniformisation, un formatage de la pensée. Nous avons besoin de nous comprendre pour avancer.
- Mokhtar Trifi a émis quelques remarques concernant Eric Raoult, l' élu local français qui a rappelé à l'ordre Mme Marie Ndyaye. Il aurait aussi justifié le renvoi de Tunisie de Florence Beaugé, responsable du Maghreb au service international du Monde.

⁴ <http://www.aedh.eu/L-acces-aux-reseaux-d-information.html>

- La représentante de l'AFTURD, Radhia Belhaj Zekri, a insisté sur le fait que le tableau brossé concernant la Tunisie n'était nullement exagéré. Il y a un contrôle et un déficit total de la liberté d'expression. Il faudrait peut-être juste ajouter quelques mots sur la cyber-résistance qui se fait au niveau des jeunes, d'habitude apolitiques. Une étude pourrait être faite à cet égard dans le but de montrer les forces de résistance existantes.

Commentaires des intervenants

Mme Inês Velho Espirito Santo: En 1964, mon grand-père, directeur d'un cinéma, s'est retrouvé enfermé car il passait des films censurés. En prison, il a subi la torture du sommeil. Il y a un véritable manque de transmission depuis et les mêmes drames se reproduisent. La société portugaise est toujours victime de castration culturelle.

M. Lotfi Hidouri: Il y a effectivement un mouvement de résistance contre la censure d'Internet mais les résistants demeurent inconnus. Lors du premier semestre 2008, s'est tenue une révolution sociale dans le Sud, dans la région des mines. La presse et la TV locale n'étaient pas présentes, mais l'événement a été couvert par You Tube et Daily Motion. On ne sait pas qui est responsable de cette couverture mais elle a bien fonctionné. Les grandes chaînes arabes ont d'ailleurs eu recours à ces blogs, qui disposent de personnes très actives résistant au quotidien.

Mme Ghislaine Glasson Deschaumes : Il y a une logique de dissociation à travers la société même et entre les fragments de la société. Quel est le rôle des jeunes créateurs là-dedans ? Une réflexion doit être menée de façon transnationale. Il y a un décalage entre les gens satellisés au sein de la coopération internationale et ceux qui n'arrivent plus à faire le lien, qui sont déconnectés. Or, il est important de faire un travail transgénérationnel (établi sur au moins 3 générations). Ceci renvoie à la question de transmission, grand déficit de nos sociétés (cf. déréalisation du corps et de l'esprit mentionné plus tôt par Ornella D'Agostino). Y a-t-il une logique de peur qui institue un statut quo ? Nous avons besoin de voir comment le discours normatif peut être approprié/adapté/remis en discussion à travers la traduction dans les pays partenaires et au sein de l'UE.

En ce qui concerne la Tunisie, on peut dire que la situation sort certains de la communauté symbolique, et que c'est encore plus violent, chaque militant étant désigné à la vindicte populaire. Quelle réponse a-t-on ? Comment créer des liens de solidarité ?

Suite des questions

- Concernant la question des archives, Ornella D'Agostino pense qu'il serait bon de pouvoir en créer. Il y a de grands changements concernant les actions de coopération dans le champ artistique mais il n'y aucune mémoire de ces actions.
- Professeur à l'université libanaise, j'aimerais mentionner que le Liban est régi par un gouvernement démocratique. Le Partenariat Euro-méditerranéen qui existait entre le Nord et le Sud imposait aux pays du Sud des réformes législatives. Les pays européens ont dépassé ces réformes mais, au Sud, les dictatures sont les mêmes. Qui peut travailler, atténuer les exactions de ces gouvernements ? La société civile a-t-elle un rôle à jouer dans ce contexte au Nord et au Sud ?

- Le président d'une organisation sur le développement durable en Mauritanie se questionne : que faire ensemble pour renforcer la question de liberté d'expression ?

Intervention de Nabila Hamza, Présidente de la Fondation pour le Futur – Amman

C'est ma première participation au sein de la Plate-forme Euromed et je représente la Fondation pour le Futur (rien à voir avec la Fondation Hariri). Il s'agit en fait d'une fondation internationale servant à renforcer les droits de l'homme et l'état de droit dans la région MENA. C'est une nouvelle organisation, créée il y a 2 ans, à la suite du Forum pour le Futur de 2005. La fondation offre des bourses et finance certaines initiatives de la société civile, notamment sur la thématique des femmes, de la transparence, de la responsabilisation, de l'éducation aux droits de l'homme...). Elle a ainsi pu fournir un soutien à 177 projets dans la région. La fondation organise également des formations visant à renforcer la capacité de la société civile. Un point important : la fondation est indépendante, financée par 12 pays (pays du G8 + Jordanie). Pour plus d'informations, <http://www.foundationforfuture.org/?q=en/>

Séance de synthèse

❖ Mme Gerarda Ventura – Italie

Un séminaire aussi riche est un point de départ. Il est impossible en si peu de temps de présenter les conclusions, mais nous pouvons d'ores et déjà dire que nous devons partir de ce séminaire pour commencer une recherche, une vraie réflexion autour de la question de liberté d'expression.

Il est clair qu'il y a des différences abyssales entre le Nord et le Sud, comme on l'a vu à travers l'expérience de l'Observatoire (défense des œuvres dites extrêmes) et celle de l'Algérie (aucune liberté, chantage économique et peines de prison). Mais, avec les nécessaires nuances, des fils rouges sont partagés entre le Nord et le Sud. Le droit d'accès à la liberté d'expression et de création peut se faire à travers une formation de citoyen (école et formation continue aux différentes générations) qui vise à comprendre la pensée des œuvres proposées. La question du rôle de l'art est importante. Est-ce éducatif ? Le débat de l'art pour l'art est ainsi très actuel. Voit-on l'art comme éducatif ou parle-t-on d'une éducation à l'art ? L'art doit se comprendre à travers l'action artistique partagée par tous.

La question d'Internet a posé le problème de l'accès, même technique (bande large qui n'existe pas dans certaines régions donc aucune connexion). La possibilité d'interdire l'accès a été mentionnée, et est également appliquée dans des pays comme la Chine ou l'Inde. Si on se rend dans les pays du Nord, on voit qu'Internet (certains sites notamment) commence à être bloqué (cf. blocage du groupe Facebook en Italie pour des raisons dites sécuritaires). C'est d'autant plus grave que l'on parle ici de pays dits démocratiques. La censure des gouvernements et des sociétés envers certaines idées/œuvres revient à poser la question de l'accès, de la formation à la liberté d'expression. La question de l'autocensure, surtout dans des pays où la démocratie est normale et partagée, est présente, généralement afin d'éviter de graves problèmes.

Il faudra faire appel à tous les intervenants pour accueillir des propositions et interventions de chacun lors de ce séminaire. La Plate-forme lance par ailleurs un appel pour le financement de recherches qui concernent tous les pays de la Méditerranée.

La liberté de création et d'expression correspond en fait à l'ensemble « droits de l'homme/culture ». Nous ne devons jamais oublier que l'on ne peut pas parler de liberté tant qu'il n'y a pas de paix. Et nous ne parlons pas seulement ici de la Palestine. L'absence de paix est ce qui empêche le développement de nos sociétés. La société civile doit réfléchir sur la manière d'augmenter nos capacités, d'être plus actif et constructif sur cette question.

❖ **M. Abdelmaksoud Rachdi – Maroc**

Rappelons que ce séminaire est une concrétisation des recommandations de Marseille. Le choix thématique du séminaire est un choix politique en vue d'un positionnement de la société civile dans la région. La proposition de rassembler les interventions de chacun permettrait, de ne pas faire une simple synthèse, mais d'avoir également des propositions de plaidoyer vis-à-vis des instances qui seraient développées par la suite.

1000 acteurs ont rendez-vous en 2010 lors du Forum Civil, et ce, grâce à l'appui de la Commission européenne. Nous sommes toujours en attente d'un financement pour la structure par contre, et l'on compte sur vous, vos idées et propositions, pour pouvoir par la suite développer et instaurer un dialogue permanent sans tabou.

Débat avec la salle

- Nous avons besoin d'éditer un certain écrit afin d'avoir un processus de développement à l'égard de nos actions. Ce n'est qu'après la présentation de propositions que nous pourrions déterminer nos choix.
- Notons l'absence d'une plate-forme méditerranéenne rassemblant les acteurs artistiques, ce qui pourrait être un apport pertinent à la dimension Euromed. Nous avons besoin de rassembler les voies éclairées (musique, cinéma...). Il pourrait s'agir d'une tribune indépendante prête à soutenir la société civile.
- La biennale insiste sur le fait qu'elle invite la Plate-forme Euromed à ses rencontres 2010, à Casablanca. Elle l'invite à participer mais aussi à collaborer.
- Nous avons besoin d'établir un lien entre les séminaires. Nous devons également étudier la façon d'entreprendre au niveau culturel (au sein de projets de développement) et examiner d'autres champs où la liberté d'entreprise est présente.
- Nous devons inviter un nombre plus grand d'artistes, d'écrivains, de metteurs en scène au sein de la Plate-forme, surtout quand on parle de liberté d'expression.
- En 2008, s'est tenue une réunion ministérielle sur la culture, les conclusions de celle-ci ayant amené à une stratégie. La Commission européenne a voulu donner plus d'importance à la culture ces derniers temps. Mentionnons d'ailleurs l'organisation d'un séminaire de la Plate-forme en 2010 qui pourra renforcer et renouveler le réseau culturel Euromed qui existe déjà.

❖ M. Andrea Amato – Italie

En tant que Président de l'IMED, M. Amato présente ici le consortium rattaché à la Plate-forme et composé de 7 de ses membres. L'IMED est le coordonnateur de ce consortium.

La Commission européenne va entamer un programme placé dans le cadre des programmes régionaux Euromed de la société civile, en droite ligne avec le PEM, qui s'ajoutera à une série importante de programmes (Euromed Heritage, Euromed Audiovisual, Euromed Youth, Euromed Gender...). Il y a donc une politique à prendre en compte. Ces programmes ont eu 9% de la dotation financière du PEM, mais il y a désormais un risque que l'UPM décide de diminuer l'argent des programmes traditionnels (culture, démocratie...). Il y a déjà des signes. L'appel d'offre de la société civile l'an dernier a vu son marché annulé pour vice de forme. Il y avait alors un tiers d'argent en plus. Ce tiers a été enlevé de l'appel afin de l'allouer à M. Sarkozy et au projet de création d'une Université méditerranéenne de la Slovénie. Quoi qu'il en soit, nous avons enfin gagné le marché et pouvons former un consortium, notamment avec l'IMED, IEMED, ANND, Chouala pour l'éducation et la culture, EMHRN (réseau DH du réseau Euromed) et le MIO-ESCDE (réseau environnement).

Le programme a pour objectif de renforcer la capacité institutionnelle de la société civile du Sud de la Méditerranée afin de promouvoir le dialogue et les mécanismes de coordination à l'intérieur de la société civile, et entre société civile et institutions publiques. Ce premier objectif est réparti en trois sous-objectifs : le renforcement de capacités, la promotion du dialogue, et la promotion du dialogue entre société civile et institutions. Le Consortium n'est pas comme on l'aurait voulu mais étant donné qu'il s'agissait d'un appel d'offre, peu de changements sont possibles. Les termes de référence très précis ont ainsi été fixés par la Commission européenne. L'interprétation des moyens et de la méthodologie est la seule action à laquelle la Plate-forme a pu contribuer.

Le deuxième objectif consiste à promouvoir débats et activités aux niveaux nationaux et régionaux sur les politiques, les institutions et les mécanismes du PEM et de l'UPM. Cet objectif se déroule au niveau national, régional (PEM/OSC de l'Euromed et PEM/UPM/société civile de l'UE), sous-régional et selon des synergies d'intégration verticale et horizontale. Le niveau sous-régional (Maghreb/Machrek) a été ajouté par la Plate-forme elle-même.

Les activités pour l'objectif premier sont les suivantes :

- Etablissement de groupes de coordination nationaux et identification des OSC à impliquer au niveau national (objectif ajouté par la Plate-forme) ;
- Réalisation d'une rencontre régionale avec des représentants d'Etat et des OSC sur les thèmes de médiation, de régulation et de consultation ;
- Réalisation de 4 séminaires nationaux thématiques (environnement, migration et asile, thèmes sociaux, liberté d'association) pour promouvoir un dialogue constructif avec les autorités publiques ;
- Elaboration d'un rapport de synthèse sur l'utilité d'un dialogue et du débat entre société civile et institutions gouvernementales.

Les activités pour le deuxième objectif sont les suivantes :

- Elaboration d'une stratégie capable de garantir la présence de la société civile dans les mécanismes de prise de décision ;

- Etablissement d'une stratégie effective de communication vis-à-vis des objectifs précédents (promotion de débats et d'activités nationales et régionales).

Les financements sont limités pour les activités mais un Bureau sera mis en place autour de deux experts (un Algérien et une Palestinienne) à Bruxelles dès janvier 2010. Ces deux personnes vont faire des missions dans chaque pays concerné pour organiser le groupe et seront en contact direct avec la Commission européenne.

Débat avec la salle

- Que suggérez-vous comme prochains petits pas ?

Nous n'avons pas encore commencé à travailler avec la Commission et ne sommes pas indépendants. Chaque petit pas doit être autorisé par la Commission. Un programme pratique sera établi avec eux dès janvier 2010. Mais rappelons que nous sommes au sein d'un cycle déjà tracé, qui ne peut changer. Nous allons tout d'abord identifier un noyau d'organisations dans les pays du Sud qui ne sera pas limité aux adhérents de la Plate-forme, le projet concernant toute la société civile. Au niveau des pays européens, pour le moment, nous pouvons aider la Plate-forme et le consortium à faire des propositions sur l'actualité politique du PEM. Nous pouvons ainsi leur donner des suggestions méthodologiques, politiques, des orientations afin d'élaborer une stratégie Euromed de participation de la société civile au PEM/UPM.

- Il faut faire attention à ne pas faire apparaître la Commission européenne uniquement comme un fond de soutien.

Nous proposons d'établir une commission de la Plate-forme afin d'établir des mesures pour opposer la prise de décision ordinaires et générales affectant l'avenir de la Plate-forme. Il y aura un comité d'orientation stratégique nommé par la Commission européenne, sur suggestion et négociation de la Plate-forme. La composition de ce comité sera faite au sein d'un consensus entre Plate-forme et Commission. Il y a eu beaucoup de discussions au préalable, le but étant, à l'appel du marché, d'obtenir la victoire. Dans le premier appel auquel la Plate-forme avait répondu, il y avait 9 organisations. Nous avons cette fois réduit ce nombre, en essayant de respecter la représentativité des organisations et l'intérêt commun, en d'autres termes celui de faire entendre la voix de la société civile dans son ensemble.

- Est-ce qu'il s'agit du même cadre que le Programme de Sardaigne ? Ce dernier présentait un discours d'une grande superficialité sur la Méditerranée. Or, la mise en réseau semble ce qu'il y a de plus important.

Le programme régional de Sardaigne est différent puisqu'il s'agissait là d'un nouveau programme de coopération inter-régional financé par l'Etat. La situation n'est pas très gaie d'un point de vue politique à la fois au niveau européen et euro-méditerranéen. Le niveau européen s'affaiblit de jour en jour et une incertitude générale plane sur le devenir de l'UPM. Si le problème se trouve au niveau gouvernemental, rappelons que la société civile n'est ni intergouvernementale ni communautaire.